

**Traitemen^t de certains tics considérés comme
des syndromes émotionnels**

Par HENRI AIMÉ (de Nancy)

Trop souvent la qualification d'hystérique est faussement appliquée à certaines manifestations nerveuses dynamiques, les tics, principalement. Il y a des tics émotifs, même anciens, sans hystérie et qui peuvent être traités comme de véritables *syndromes émotionnels*, car l'état anxieux du malade et les réactions diverses de son émotivité paraissent avoir la part prépondérante. Les efforts thérapeutiques faits pour modifier ces réactions diverses, joints aux essais de correction des troubles moteurs, donnent raison à cette manière de voir.

Entre plusieurs observations de tics, ainsi considérés, M. AIMÉ a choisi deux cas ; l'un de véritable myoclonie, précédemment et successivement traitée comme chorée hystérique et paramyoclonus multiplex, l'autre de bégaiement de cause émotionnelle, développé lentement et s'accompagnant d'anxiété, de peur inhibitrices.

Le traitement institué, basé sur les principes de rééducation et d'entraînement, est divisé en :

- 1^o Traitement physique ou cénesthésique,
- 2^o Traitement psychique ou dynamogénique,
- 3^o Traitement d'épreuve et de contrôle,

qui ne sont mis en vigueur qu'après consultation du tableau héréditaire du malade et certitude du diagnostic précis et exclusif de son émotivité morbide. La partie physique consiste dans l'emploi d'agents thérapeutiques physiques (au cas particulier de simples bains tièdes prolongés pour produire par vaso-dilatation périphérique une meilleure cénesthèse) ; la partie psychique comprend des exercices musculaires de rééducation rythmés au *métronome* (mouvements des membres, syllabes, mots, chiffres avec allitération, etc. etc.), suivis d'entraînement graduel. Enfin, le rôle du médecin est troisièrement de mener le malade dans les milieux où son émotivité est en jeu et de le mettre aux prises avec elle aussi en garde contre elle par répétition des exercices précédents si cela est nécessaire. La guérison le récompense de sa longanimité.